

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

### PROCES VERBAL

---

**Le six juin deux mil dix-sept, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.**

**PRÉSENTS** : Monsieur GILET Jean, Mesdames BARIL Paméla, BERTRAND Amandine, BLANCHARD Maryline, GARIOU Béatrice, JAUNET Catherine, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉ** : GENDRON Denis.

**ABSENTE** : LUCAS Sylvie.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

---

#### **JURY D'ASSISES 2018**

Les communes de La Marne et de Saint Etienne de Mer Morte se sont groupées pour procéder au tirage au sort sur les listes électorales des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2018. Ce tirage a été effectué en présence du Maire de Saint Étienne-de-Mer-Morte et du Maire Adjoint de La Marne. Le nombre de noms à tirer au sort est de 6. Ont ainsi été tirés au sort :

- Mlle BOINAUD Charline, née le 25/04/1994, domiciliée 6 rue des Grandes Vignes – 44270 LA MARNE
- Mme BARIL Jacqueline ép. GEAY, née le 21/09/1956, domiciliée La Cité – 44270 SAINT ETIENNE DE MORTE
- Mme RABILLARD Nicole ép. OLIVIER, née le 27/01/1960, domiciliée 25 Bis rue de Nantes – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme DUBOIS Angélique, née le 20/08/1982, domiciliée 5 Le Tremble – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- M. TENAUD Jordan, né le 2/12/1994, domicilié 9 rue de la Tremble – 44270 LA MARNE
- M. FORTINEAU Kévin, né le 18/02/1992, domiciliée 15 rue des Hirondelles – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE

#### **DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Afin que la Trésorerie réceptionne le budget communal 2017, il est nécessaire de supprimer certaines écritures d'ordres (relatives aux ventes de terrains communaux) non autorisées dès le budget primitif dans la comptabilité M14. Concernant le budget assainissement un changement de compte au 23 permet de régulariser certaines écritures.

Les élus valident les décisions modificatives correspondantes.

#### **SALLE DE SPORTS**

**1 option** : le maître d'œuvre propose de poser un revêtement PVC de meilleure qualité derrière le bar de la salle, ce qui représente une plus-value de 1 259.70 € H.T.

**Emprunt** : Monsieur le Maire présente les différentes propositions d'emprunt pour le financement de la salle de sports fournies par deux banques (Crédit Agricole et Crédit Mutuel).

Après présentation des différents prêts en cours et du financement prévisionnel des travaux de la salle de sports, il propose aux élus de choisir entre 200 000 € ou 250 000 € sur 10, 12 ou 15 ans.

Compte tenu que deux emprunts cesseront en fin d'année 2017 pour une annuité globale de 18 952.41 € et que le seul emprunt restant se terminera courant 2023, les élus, à l'unanimité optent pour un prêt de 250 000 € sur 10 ans au taux de 0.90 % à échéance constante.

Ils retiennent la banque du Crédit Mutuel présentant l'offre la plus avantageuse.

Concernant les travaux, ceux-ci se poursuivent dans les délais. Les travaux de désamiantage sont en cours, la première phase de retrait des plaques amiantées est terminée reste la phase de mesures d'amiante en un deuxième temps.

### **FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2017**

Chaque année, le conseil départemental demande de renouveler la participation financière au moins à hauteur du montant appelé en 2016, soit 150 € pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL). En 2016, 12 familles ont bénéficié d'une aide (énergie, eau, accès et maintien au logement...). Le conseil décide de continuer à verser la même participation communale.

### **RESULTAT MARCHÉ REPAS LIAISON CHAUDE**

Monsieur Le Maire a présenté aux élus la seule proposition reçue pour le marché de repas en liaison chaude. Un seul pli a été remis sur 3 dossiers retirés. Il s'agit du prestataire ELIOR.

Les élus valident le marché avec la société ELIOR pour 2 années fermes.

### **TARIF 2017/2018 – CANTINE ET PERISCOLAIRE**

Présentation du budget de fonctionnement de l'année 2016 qui affiche pour la cantine un déficit de 31 074.21 € au 31/12/2016 dû principalement aux frais de fonctionnement.

Compte tenu de l'effort tarifaire de l'entreprise ELIOR sur le nouveau marché, pour l'année 2017/2018, les élus décident de maintenir le tarif des repas. A savoir :

- Fréquentation supérieure ou égale à 50 % des jours d'école = 3.85 € par repas
- Fréquentation inférieure à 50 % des jours d'école = 4.10 € par repas

Le budget de fonctionnement de l'année 2016 pour la périscolaire affiche quant à lui un excédent de 3 087.89 € au 31/12/2016. Ce résultat s'explique par une augmentation de la fréquentation de l'accueil périscolaire, une diminution des frais de personnel suite à l'allègement de l'encadrement depuis la validation du PEDT suite à la réforme des rythmes scolaires ainsi que d'une aide financière exceptionnellement supérieure aux années précédentes de la CAF (dû à un changement de mode de calcul de la CAF qui risque de ne pas perdurer).

Au vu du résultat, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs comme suit :

Tarification 2017/2018 par quart d'heure (matin et soir, avec mercredi matin)

#### **Quotient familial :**

<b>Jusqu'à 600 €</b>	<b>:</b>	<b>0.51 €</b>
<b>De 601 à 800 €</b>	<b>:</b>	<b>0.57 €</b>
<b>De 801 à 1000 €</b>	<b>:</b>	<b>0.63 €</b>
<b>De 1001 à 1200 €</b>	<b>:</b>	<b>0.71 €</b>
<b>Supérieur à 1200 €</b>	<b>:</b>	<b>0.77 €</b>

En l'absence de fourniture du quotient familial, le tarif le plus important sera appliqué.

## **TARIF 2017/2018 – TAP**

Pour les TAP, le budget 2016/2017 présente un déficit de 1 540 €. Cette année la mise en place de 7 petits groupes ne permet pas d'équilibrer les comptes.

Une présentation du budget prévisionnel 2017/2018 avec 4 groupes fait apparaître une diminution du coût des TAP tout en proposant des activités de qualité. Et ce, dans l'hypothèse de toujours pouvoir bénéficier du Fonds d'amorçage versé par l'Etat.

### **Détail des activités retenues avec les différents intervenants :**

- DETENTE pour les PS et MS, organisée par le personnel communal qualifié,
- NATURE avec le personnel qualifié de l'association « LA CICADELLE »,
- PEINTURE avec Mme Denise ODEON, professeur de peinture de l'association «La Clé »,
- MUSIQUE avec M. Freddy GUIBRETEAU, professeur de musique,
- MULTISPORTS et BASKET avec M. Léo DALGER, animateur qualifié du Club de Basket « Choltièrre Paulx Mer Morte ».

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal maintient le financement des familles par enfant participant aux Temps d'Activités Péri-éducatives et par période à 15€ et la gratuité pour les PS/MS.

Les élus valident cette organisation ainsi que les conventions avec chacun des participants.

## **PRESENTATION DU RAPPORT ASSAINISSEMENT 2016**

M. le Maire rappelle que la commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Le conseil municipal adopte le rapport 2016 à l'unanimité.

## **ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Les tableaux des permanences du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> tour sont réétudiés avec l'ensemble des élus selon leur disponibilité, puis validés.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE VENDREDI 30 JUIN 2017
---